



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 26 juin 2014

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la désignation de Madame JENIN-VIGNAUD comme représentante de la commune au sein de l'Assemblée spéciale des communes actionnaires et au sein des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Hérault Aménagement.
2. D'approuver la désignation de deux représentants au sein de l'association des Communes Maritimes du Languedoc-Roussillon :
 - Délégué titulaire : M. TAUZIN
 - Délégué suppléant : Mme GIBERNON
3. D'approuver la désignation de M. BONNEFOUX comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.
4. D'approuver l'adhésion de la ville à l'association des Petites Villes de France,
 - d'approuver le versement de l'adhésion d'un montant de 800 euros pour l'année 2014.
5. D'approuver la convention Etat-Commune portant sur le raccordement de la sirène communale au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).
6. De donner un avis favorable au projet d'extension du cimetière communal.
7. Dans le cadre de la rénovation et de la mise en lumière de la fontaine située sur la Place de la Mairie,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général,
 - d'approuver le plan de financement suivant :

Commune (70%)	315000 euros
Conseil Général (30%)	<u>135000 euros</u>
Total =	450000 euros
8. Dans le cadre de la réhabilitation des piétonniers de la Passe des Abymes à la base d'aviron,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat,
 - d'approuver le plan de financement suivant :

Commune	117 000 euros
Conseil Général (12 %)	18 000 euros
Etat (10%)	<u>15 000 euros</u>
	150 000 euros

9. D'approuver les nouvelles modalités d'occupation du logement de fonction affecté au Greenkeeper du Golf par nécessité absolue de service.
10. Dans le cadre de la réouverture de la 8^{ème} classe de l'Ecole Maternelle,
 - d'approuver l'ouverture d'un 8^{ème} poste à l'Ecole Maternelle à la rentrée 2014.
11. D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000 euros au RASED de Manguio (Réseau d'Aide des Enfants en Difficulté) qui intervient auprès d'une centaine d'enfants du groupe scolaire de La Grande-Motte.
12. Dans le cadre de la réforme des Rythmes Scolaires,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel et de prise en charge des TAP (Temps Activités Péri scolaires) pour l'Ecole Maternelle avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.
13. En complément de l'opération de réhabilitation de l'avenue de l'Europe, un projet de modernisation de l'artisanat et du commerce est lancé,
 - d'approuver la modification du calendrier du règlement financier
 - d'approuver la désignation de trois élus pour siéger au comité technique d'attribution des aides financières : Mme GUERINEAU, M. ROUVIERE et M.LAUNAY.
14. Dans le cadre d'un programme de relance de l'activité commerciale de l'avenue de l'Europe,
 - d'approuver la convention de partenariat avec l'association des commerçants « Axe Europe »,
 - d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros.
15. D'approuver une convention d'occupation du domaine public avec la SAS « Cap Vacances La Grande-Motte » afin de l'autoriser à exploiter 3 terrasses à l'ouest du village de vacances moyennant une redevance annuelle de 3000 euros.
16. D'approuver le rapport sur l'exécution de la délégation de service public du Casino pour l'exercice 2012-2013.
17. D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 3000 euros au Club de Triathlon de La Grande-Motte pour l'organisation du Triathlon le 18 mai 2014.
18. D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association Sports et Loisirs Nautiques du Ponant pour l'organisation de la manifestation « Ponant Baby-Gliss » les 05 et 06 juillet 2014.
19. D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 10000 euros à l'association Yacht Club Grande-Motte pour l'organisation du Championnat d'Europe Nacra 17.
20. D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association Pyramides Thon Club pour l'organisation du Championnat de France au Tout Gros.
21. D'approuver une convention de partenariat avec l'EURO 2016 SAS pour l'organisation du Championnat d'Europe UEFA de football masculin du 10 juin au 10 juillet 2016.
22. D'attribuer le solde de la subvention qui s'élève à 25000 euros, soit un montant total de subvention de 45 000 euros à l'amicale du Personnel Communal.
23. De dénommer l'allée qui traverse le lotissement de la Prairie du Golf « Allée de la Prairie ».

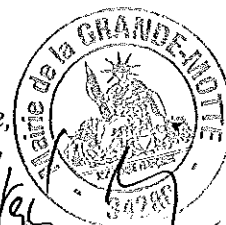
24. Dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques,
 - d'attribuer une subvention correspondant à 10% du montant de l'étude, aux copropriétés situées sur le territoire de la commune, à l'exception des copropriétés de plus de 50 lots équipées d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement pour lesquelles la réalisation d'un audit énergétique est devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2012.
 - de préciser que le versement interviendra après réalisation de l'audit énergétique, sur présentation par le bénéficiaire, du formulaire de versement de subvention, d'une copie de la facture acquittée, du justificatif de versement de subvention par l'ADEME et d'un RIB.
25. D'approuver le principe de la délégation de service public en vue de la gestion de la station d'avitaillement du Port de Plaisance de LA GRANDE MOTTE pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2015 et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la mise en concurrence et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation, qui vous sera soumis pour approbation,
 - de fixer le tarif minimum de la redevance annuelle correspondant à l'occupation du domaine public à 5000€HT pour la partie fixe et, pour la partie variable, de prévoir une indexation sur le chiffre d'affaire qui sera définie par le candidat.
 - de donner compétence à une Commission de délégation de service public composée dans les mêmes conditions que la Commission d'Appel d'offre, pour proposer la désignation du candidat retenu. Le conseil municipal sera appelé à se prononcer, à l'issue de la procédure de consultation et de négociation, sur le choix du candidat.
26. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Principal.
27. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget annexe Equipements Sportifs et Parkings Payants.
28. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du Palais des Congrès.
29. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Port de Plaisance.
30. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal.
31. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe Equipements Sportifs et Parkings Payants.
32. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe du Palais des Congrès.
33. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Port de Plaisance.
34. D'approuver l'affectation du résultat 2013 au Budget Principal.
35. D'approuver l'affectation du résultat 2013 au Budget annexe Equipements Sportifs et Parkings Payants.
36. D'approuver l'affectation du résultat 2013 au Budget annexe du Palais des Congrès.
37. D'approuver l'affectation du résultat 2013 au Budget du Port de Plaisance.
38. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme.

39. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme.
40. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme – Gestion du Palais des Congrès.
41. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme – Gestion du Palais des Congrès.
42. D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme – Gestion de la boutique OMT.
43. D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme – Gestion de la boutique OMT.
44. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme.
45. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme – Gestion du Palais des Congrès.
46. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme – Gestion de la boutique OMT.

Vu pour être affiché le 03 juillet 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 27 juin 2014.

Le Maire,



Stéphan ROSSIGNOL